GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

DBE-S-bis
(Version du 30/04/2018)

FEUILLET JOINT
A UN DOCUMENT RELATIF A UN BENEFICIAIRE EFFECTIF D'UNE SOCIETE

(L. 561-46, R. 561-55 et suivants du code monétaire et financier)

I. SOCIETE DECLARANTE (rappel)

Dénomination sociale : REVELLAT-PERROQUETS
N° unique d'identification *(SIREN)* : 803472026 Immatriculation au RCS du greffe de : CRETEIL

II. BENEFICIAIRE EFFECTIF (rappel)

Nom de naissance : STROPIANO
Nom d'usage : REVELLAT
Prénom principal : EVELYNE Autres prénoms : JEANNETTE, GILBERTE

III. DESCRIPTION DES MODALITES DU CONTROLE EXERCE PAR LE BENEFICIAIRE EFFECTIF

☐ 1) Précisez :

- En cas de démembrement de propriété, la répartition des pourcentages à la fois pour la détention du capital et celle des droits de vote, entre la nue-propriété, l'usufruit, voire la pleine propriété :
- En cas de détention indirecte, les modalités du contrôle indirect sur la société déclarante :

  (Si des personnes morales autres que la société déclarante interviennent pour permettre ce contrôle indirect, mentionner pour chacune d'elle, outre sa dénomination sociale et l'adresse de son siège social, soit son n° unique d'identification (siren) suivi du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée, soit son n° et son lieu d'immatriculation dans un registre public)

☒ 2) Précisez les modalités du pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société déclarante ou sur l'assemblée générale de ses associés ou actionnaires :

Groupe familial

ATTENTION *: Le fait de ne pas déposer au greffe ou de déposer, de manière inexacte ou incomplète le document relatif au bénéficiaire effectif constitue un délit pénal (article L. 561-49 du code monétaire et financier).*